



## Compte-rendu CGT-SUD de la réunion du CHSCT du 10 février 2022

- Désignation des secrétaires du CHSCT : Johann JUHEL titulaire et Adrien DRIOLI KOPIAN élus à l'unanimité

- Situation sanitaire :

Afin de remédier aux disparités constatées dans l'attribution des jours de télétravail selon les services, nous avons demandé la publication d'une note relative au télétravail (retour à la situation d'avant décembre soit 2 jours de télétravail voire 3 exceptionnellement en accord avec les chef-fes de service). Les jours de télétravail seront soumis à la validation des chef-fes en fonction des nécessités de service.

Une charte sur le télétravail a déjà été rédigée par la direction, nous attendons d'être consulté·es...comme cela nous a été annoncé.

La direction ne revient pas sur le protocole sanitaire même si au niveau national il y a un assouplissement : interdiction des moments de convivialité (pauses café). C'est une décision locale et assumée comme telle.

Nous avons obtenu la mise à disposition de masques FFP2 pour les auditions et/ou contre-enquêtes.

Des détecteurs de CO2 (40) ont été achetés et seront installés dans les salles de réunion.

- Démarche de prévention des RPS

Un cabinet externe a été mandaté par la DREETS pour élaborer la démarche d'évaluation des risques psycho-sociaux sans aucune concertation avec les OS.

Après l'avoir proposé à plusieurs reprises en séance, nous constatons et regrettons le refus de la direction de nous associer au travail de co-construction d'élaboration du questionnaire RPS.

Nous ne serons donc associé·es à la démarche qu'une fois le diagnostic réalisé (synthèse des résultats et axes de préconisations définis), et ne pourrons participer qu'à la définition des actions à mettre en œuvre.

Nous solliciterons la direction afin de demander que les élu·es représentant·es le personnel aux CHSCT soient auditionné·s par le cabinet en amont de la rédaction du questionnaire et de sa

diffusion pour que des éléments/ problématiques vécues par les agent·s, que nous jugeons pertinents, puissent être à minima entendus voir intégrés à la démarche le cas échéant.

Les agent·es vont être invité·es à répondre à un questionnaire en ligne et selon une procédure anonyme.

Nous ne pouvons que nous réjouir que l'évaluation des risques psychosociaux soit enfin réalisée mais nous déplorons, pour l'heure, l'absence de concertation avec les représentant·s et les médecin·es de prévention sur le choix de l'expert·e, le cahier des charges et le fait de n'être pas associé·es au comité de pilotage en amont de l'élaboration du questionnaire. Sous prétexte des délais à tenir et du manque de temps, le choix a donc été fait unilatéralement par la direction.

Malgré les propos rassurants de la direction sur la qualité de ce cabinet, nous restons perplexes sur la neutralité de la commande au regard de la démarche adoptée.

Nous souhaitons que les préconisations exposées par un des médecin·es de prévention soient totalement intégrées dans le questionnaire et la démarche, en amont de sa diffusion : notamment la possibilité d'expression libre des agents.

- Protocole de secours

Des formations de sauveteurs et sauveteuses secouristes du travail (SST) ont été organisées sur le site de Clermont-Ferrand et le seront bientôt sur Lyon.

Des notes d'organisation et les protocoles de secours seront affichés sur chacun des sites.

Une réunion d'information est prévue le 3 mars 2022 sur le sujet.

Nous demandons à ce que des mesures de prévention soient mises en place pour prévenir du risque de travailleur/euse isolé·e sur le site de Moncey notamment, qui soient intégrées au DUER.

- Questions diverses

**Les problèmes informatiques** sont nationaux ! Cela ne nous rassure pas... On espère qu'ils font remonter les problèmes du terrain.

**Séminaire DREETS** : la DREETS « encourage vivement la présence des agent·es à la journée du 7/04 et les exhorte à participer à ce 1er moment collectif depuis la mise en place de l'OTE ».

La contradiction avec l'interdiction des moments de convivialité a été soulevée !!! De plus, nous avons demandé à ce que des précisions soient apportées sur l'obligation du passe vaccinal lors des activités proposées.

**Déménagement du site de Garibaldi** : en raison d'importants travaux de rénovation sur le site Garibaldi, les agent·es du service MPTS devraient quitter le site pour aller dans des locaux situés Bd Vivier Merle. Nous avons à nouveau dit notre refus à ce que les agent·es fassent les mises en cartons suite aux expériences des déménagements précédents pour Moncey et Villeurbanne.

Nous avons demandé à ce que certaines armoires très spécifiques soient déplacées pleines et avons alerté sur les conditions de travail des agent-es. Cela devrait être évoqué lors du CTSD du 4 mars : nous ne manquerons pas de renouveler nos demandes.

**Véhicules de service** : en résumé, il y a assez de véhicules, la location de gros véhicules par la DREETS sera maintenue et fonctionne très bien. La direction annonce un taux de réservation de 35%.

Par contre, une vérification va être faite sur le logiciel de réservation qui ne choisit pas le bon véhicule en fonction de la distance parcourue (mise à disposition systématique d'un petit véhicule type 107 pour effectuer des grands déplacements par exemple).

La direction invite les agent-es confronté-es à des problèmes de véhicules à se signaler car tout sera fait pour louer à volonté les véhicules nécessaires !

**Ménage** : nous demandons le cahier des charges établi entre le SGC et le prestataire ; si des besoins supplémentaires de nettoyage sont nécessaires, ils seront validés par la DREETS.

Nous remercions les agent-es qui ont remonté leurs questions.

**Vos représentants SOLIDAIRE et CGT au CHSCT de la DREETS ARA** : Gaëlle DUPIRE, Florence DUFOUR, Akila SASSI, Vincent FORRLER, Bruno DEFER, Adrien DRIOLI-KOPIAN